

Face au décret-sanctions et aux attaques qui nous menacent, Chômeurs, précaires, ensemble, défendons nos droits !

Quand les motifs de radiation visent toujours plus de chômeurs en pointant

- ❖ L'absence à convocation,
- ❖ L'absence de recherche active d'emploi (qui n'est absolument pas définie),
- ❖ Le refus d'une offre raisonnable d'emploi (totalement arbitraire),

Et que les pouvoirs de sanction de Pôle Emploi sont renforcés et les peines alourdies avec :

- ❖ Des radiations de 1 à 4 mois, avec suppression pure et simple de l'allocation,
- ❖ Un Pôle Emploi qui juge et sanctionne, seul et comme il veut, les chômeurs,
- ❖ Et des possibilités de recours plus difficiles (délais raccourcis) et non suspensifs.

Le Mouvement National des Chômeurs et Précaires exige :

- ❖ La suppression de l'ORE, de l'obligation de recherche d'emploi et de la totalité de l'article L5412-1 du code du travail sur les radiations,
- ❖ La réduction du contrôle à la seule lutte contre la fraude délibérée (fausses déclarations et fraudes financières) d'ailleurs négligeable face à la fraude fiscale ou des employeurs,
- ❖ L'interdiction des sanctions pécuniaires (comme pour les entreprises...)
- ❖ La sortie du contrôle de Pôle Emploi pour rétablir la confiance et centrer Pôle Emploi sur sa mission principale : l'accompagnement,
- ❖ La création d'un véritable droit à la défense pour les chômeurs et les précaires face aux institutions (comme demandée par le rapport du défenseur des droits en 2017).

Et pour tous les précaires, quelle que soit leur situation :

- ❖ Une hausse immédiate des minima sociaux de 200 euros (RSA, AAH, ASS, minimum vieillesse...)
- ❖ Une revalorisation des salaires qui ne cessent de baisser pour une majorité d'entre nous

Rappelons-nous la réalité des chômeurs et des précaires :

« Avant de me demander de prouver que je cherche bien du travail, faites-moi la preuve que ce travail existe » (moins de 600.000 offres pour 6 Millions de chômeurs)

Nos associations permettent de mieux connaître et défendre nos droits ; elles sont des interlocuteurs reconnus par Pôle Emploi et les diverses institutions ; elles peuvent vous accompagner dans vos démarches ou vos recours.